

<https://elbeuf.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article684>



Scolariser les élèves allophones

- Circonscription - Pôles ressources - Pôle inclusif 76 -



Publication date: jeudi 31 août 2023

Copyright © Éducation Nationale Elbeuf - Tous droits réservés

« L'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur comme le précise le code de l'éducation qui a inscrit dans ses articles L. 111-1, L. 122-1 et L. 131-1 l'obligation d'instruction pour tous les enfants et dans ses articles L. 321-4 et L. 332-4 l'obligation de mettre en place des actions particulières pour l'accueil et la scolarisation des enfants allophones arrivants » (cf circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012).

Dans le cadre d'une scolarisation pleinement inclusive, il est nécessaire de proposer une procédure d'accompagnement répondant avec rapidité et efficacité aux besoins de l'ensemble des jeunes allophones du territoire seino-marin.